

Délibération n°084/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 avril 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de présents : 69
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 78

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Forterre de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept avril deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DUBOIS Michel, DUCROT Denis, FÉVRIER Catherine, FILIPE Delphine, FOURNIER Jean-Claude, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HOUBLIN Gilles, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Bernard, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SANGENITO Patrick, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique, XIBERRAS Olivier, YURCEK Martine.

Délégués titulaires excusés : BOUTOILLE Elisabeth, CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), DESNOYERS Jean (pouvoir à M. Vigouroux), GAUDIN Marie-Carmen (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), GAVILLON Francine (suppléante Mme Wlodarczyk), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Tavelin), GUILLAUME Philippe (pouvoir à M. Pauron), HERMIER Bernadette (pouvoir à Mme Rousseau), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Pécot), LEMITRE Florimond (pouvoir à Mme Yurcek), LION Franck (pouvoir à M. Choux), PROT Michel (suppléant M. Dubois), SERIN Michel, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. MOREAU Bernard

Objet : Facturation 2025 du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

- Considérant la convention du service commun établie entre la Communauté de communes de Puisaye Forterre et certaines communes membres pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Considérant l'avenant n°2 de ladite convention modifiant les modalités de financement du service commun ADS ;
- Considérant l'avenant n°3 de ladite convention modifiant le coefficient des permis d'aménager ;
- Considérant l'avenant n°4 de ladite convention modifiant les modalités de financement du service commun ADS ;
- Vu l'avis favorable du groupe de travail ADS en date du 4 mars 2026 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge du service ADS ;

Délibération n°084/2026

- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (78 voix pour) :

- Fixe les charges du service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols au titre de l'exercice 2025 comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	
Charge de personnel	36 349,41 €
Maintenance logiciel	6084,01 €
Missions	0 €
TOTAL	42 433,42 €
Coût à l'acte	74,22€*

*Déduction faite du coût d'adhésion

- Fixe les contributions des communes adhérentes au service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols au titre de l'exercice 2025 comme suit :

Commune	Nombre équivalent permis réalisé au 31/12/2025	Montant équivalent permis au 31/12/2025	Adhésion 2025	TOTAL Facturation
ANDRYES	6,6	489,84 €	100,00 €	589,84 €
ARQUIAN	17,4	1 291,40 €	100,00 €	1 391,40 €
BEAUVOIR	8,6	638,28 €	100,00 €	738,28 €
BITRY	7	519,53 €	100,00 €	619,53 €
BLENEAU	26,8	1 989,05 €	100,00 €	2 089,05 €
BOUHY	7,4	549,22 €	100,00 €	649,22 €
CHAMPIGNELLES	37,5	2 783,19 €	100,00 €	2 883,19 €
CHARNY OREE DE PUISAYE	38,8	2 879,67 €	100,00 €	2 979,67 €
CHASSY	12,2	905,46 €	100,00 €	1 005,46 €
COULANGERON	5,3	393,36 €	100,00 €	493,36 €
COULANGES-SUR-YONNE	15,3	1 135,54 €	100,00 €	1 235,54 €
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	9	667,97 €	100,00 €	767,97 €
DIGES	4,6	341,40 €	100,00 €	441,40 €
DRACY-SUR-OUANNE	6,3	467,58 €	100,00 €	567,58 €
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES	2,9	215,23 €	100,00 €	315,23 €
EGLENY	21,4	1 588,27 €	100,00 €	1 688,27 €
ETAIS-LA-SAUVIN	9,4	697,65 €	100,00 €	797,65 €
FONTAINES	3	222,66 €	100,00 €	322,66 €
FONTENAY-SOUS-FOURONNES	1,7	126,17 €	100,00 €	226,17 €
LA FERTE-LOUPIERE	2	148,44 €	100,00 €	248,44 €
LALANDE	1	74,22 €	100,00 €	174,22 €
LE VAL D'OCRE	1,1	81,64 €	100,00 €	181,64 €
LES HAUTS DE FORTERRE	15,7	1 165,23 €	100,00 €	1 265,23 €
LES ORMES	11,8	875,78 €	100,00 €	975,78 €
LEUGNY	11	816,40 €	100,00 €	916,40 €

Délibération n°084/2026

MERRY-SEC	2,9	215,23 €	100,00 €	315,23 €
MIGE	10,6	786,72 €	100,00 €	886,72 €
MOULINS-SUR-OUANNE	12,7	942,57 €	100,00 €	1 042,57 €
PARLY	17,6	1 306,24 €	100,00 €	1 406,24 €
POURRAIN	30,7	2 278,51 €	100,00 €	2 378,51 €
ROGNY-LES-7-ECLUSES	20,6	1 528,90 €	100,00 €	1 628,90 €
RONCHERES	6,8	504,69 €	100,00 €	604,69 €
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	11,8	875,78 €	100,00 €	975,78 €
SAINT-FARDEAU	15	1 113,28 €	100,00 €	1 213,28 €
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL	10,5	779,29 €	100,00 €	879,29 €
SAINTS-EN-PUISAYE	20,6	1 528,90 €	100,00 €	1 628,90 €
SAINT-VERAIN	14,6	1 083,59 €	100,00 €	1 183,59 €
SEMENTRON	0	- €	100,00 €	100,00 €
SOMMECAISE	9,6	712,50 €	100,00 €	812,50 €
TOUCY	19,6	1 454,68 €	100,00 €	1 554,68 €
VAL-DE-MERCY	8,6	638,28 €	100,00 €	738,28 €
VILLENEUVE-LES-GENETS	5,4	400,78 €	100,00 €	500,78 €
VILLIERS-SAINT-BENOIT	12,4	920,31 €	100,00 €	1 020,31 €
TOTAL	513,8	38 133,42 €	4 300,00 €	42 433,42 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

